



ASSOCIATION SOCIALE POUR L'EMPLOI

Association créée selon la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Préambule :

Une association nommée « Association Sociale Pour l'Emploi » (A.S.P.E) a été constituée et déclarée le 13 février 1984 sous le numéro 14 260 et enregistrée au Journal Officiel du 7 mars 1984.

Ses statuts initiaux ont été modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 1995 et par l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 4 avril 2013 a approuvé les nouveaux statuts selon la rédaction ci-après:

Article 1 - Objet

L'association a pour objet :

-à titre principal : de favoriser l'insertion ou la réinsertion des personnes, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles (bénéficiaires du RSA, jeunes en difficulté, chômeurs de longue durée, personnes isolées, travailleurs pauvres, etc.).

-A titre accessoire : de fournir des services en lien avec son objet principal à la demande des personnes physiques ou morales ou des collectivités qui y adhèrent, dans tous les domaines.

Article 2 - Moyens d'action

Afin de réaliser son objet, l'association se propose de recourir aux moyens d'action suivants :

- a) **gérer, exploiter, créer un ou plusieurs services ou établissements d'insertion association Intermédiaire conventionnée au titre de l'insertion par l'activité économique.**
- b) **mettre à disposition à titre onéreux du personnel recruté dans le cadre des dispositifs d'insertion par l'activité économique et/ou d'accompagnement social.**
- c) **gérer, exploiter, participer ou créer des services, des missions, des immeubles, des organismes ou des établissements dans tous les domaines en lien direct ou indirect avec son objet.**
- d) **le conseil aux organismes publics ou privés en lien direct ou indirect avec son objet.**
- e) **la formation, la mutualisation, la coopération, l'adhésion au profit de toutes personnes morales en lien direct ou indirect avec son objet.**
- f) **La vente, permanente ou occasionnelle, de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet, et susceptible de contribuer à sa réalisation.**

g) La communication sous toutes formes, l'organisation de manifestations ou de colloques, en lien direct ou indirect avec son objet social

Article 3- Siège social et durée

Le siège social est fixé à: EYSINES (33320) 2 rue Serge Mallet

Il pourra être transféré en tous lieux par décision du conseil d'administration.

La durée de l'association est illimitée

Article 4 - Membres - catégories et définitions

L'association se compose de :

- **membres actifs**
- **membres associés**
- **membres de droit**

a) Sont membres actifs les personnes qui participent régulièrement aux travaux de l'association et s'engagent à œuvrer pour la réalisation de son objet.

b) Sont membres associés les personnes qui s'intéressent ou bénéficient des services de l'association et contribuent ponctuellement à leur réalisation.

c) Sont membres de droit Les représentants des municipalités qui auront participé à l'objet de l'association .

Les membres relevant de l'une des catégories ci-dessus définies, à l'exception des membres de droit, acquittent une cotisation annuelle dont le montant et la date d'échéance sont fixés chaque année par le conseil d'administration.

Article 5 – Acquisition de la qualité de membre actif

Seront admises au sein de l'association en qualité de membres actifs les personnes préalablement parrainées par un administrateur et ayant reçu l'agrément du conseil d'administration qui définit la catégorie des membres. Ce dernier statue sans possibilité d'appel et ses décisions ne sont pas motivées.

Article 6 - Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par :

- 1°) La démission notifiée par lettre recommandée adressée au président de l'association.
- 2°) Le décès des personnes physiques.
- 3°) La dissolution, pour quelque cause que ce soit des personnes morales, ou leur déclaration en état de redressement ou de liquidation judiciaire.
- 4°) La radiation, pour non-paiement de cotisation, prononcée par le conseil d'administration.
- 5°) L'exclusion prononcée par le conseil d'administration pour motif grave. Dans ce dernier cas, le membre intéressé est préalablement invité à fournir des explications sur les faits susceptibles de motiver son éventuelle exclusion et, plus généralement, à faire valoir ses moyens de défense, dans les conditions précisées au règlement intérieur.

Article 7 - Ressources

Les ressources de l'association comprennent :

- les cotisations des membres.
- les aides ou subventions de l'état, des collectivités publiques et de leurs établissements ou d'organismes privés.
- les dons manuels.
- les intérêts et revenus des biens et valeurs appartenant à l'association.
- les donations et legs que l'association peut être autorisée à accepter en raison de sa capacité, la nature de son objet ou de ses activités.
- les taxes parafiscales qu'elle est autorisée à percevoir.
- les recettes provenant des biens, produits et services vendus par l'association.

Article 8 - Comptabilité

L'association établit dans les six mois qui suivent la fin de chaque exercice social des comptes annuels selon les normes du plan comptable général, sous réserve des adaptations prévues par le règlement et son annexe du 16/2/1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondation .

Les comptes annuels, le rapport d'activité et le rapport financier sont tenus à la disposition des membres pendant les quinze jours précédant la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos

Article 9 - Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Article 10- Fonds de réserve

L'association constitue un fonds de réserve dont l'objet spécifique est, d'une part de couvrir les engagements financiers qu'elle supporte dans le cadre de son fonctionnement et faire face à tout ou partie des obligations qu'elle a souscrites, d'autre part de prendre le relais des concours bénévoles et mises à disposition gratuites de locaux, matériels et personnels, qui viendraient à lui faire défaut.

Les mécanismes de fonctionnement et d'abondement de ce fonds de réserve sont fixés, sur proposition du conseil d'administration, par l'assemblée générale.

Article 11- Apports

En cas d'apports à l'association de biens meubles ou immeubles, le droit de reprise de l'apporteur s'exerce conformément aux dispositions prévues par les conventions conclues avec l'association valablement représentée par son président ou toute autre personne désignée à cet effet.

Article 12 - Conseil d'administration : composition

Le conseil d'administration se compose de **10 à 15 membres**, dont:

- 6 à 12 membres actifs élus par l'assemblée générale ordinaire, pour une durée de 4 ans.
- les membres de droit.

Pour être éligibles, les membres doivent être à jour de leur cotisation à la date limite fixée par le conseil d'administration pour le dépôt des candidatures et avoir fait parvenir leur candidature par lettre recommandée au siège social au plus tard 5 jours ouvrés avant la date de l'assemblée générale.

Les personnes morales sont représentées par leur représentant légal en exercice, ou par toute autre personne dont l'habilitation à cet effet aura été notifiée au conseil d'administration.

Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un ou plusieurs administrateurs, le conseil d'administration pourvoit s'il le désire, provisoirement, au remplacement de ses membres par cooptation. Leur remplacement définitif intervient lors de la plus proche assemblée générale. Les mandats des administrateurs ainsi élus prennent fin à l'époque où doit normalement expirer le mandat des administrateurs remplacés.

Si la ratification par l'assemblée générale n'était pas obtenue, les délibérations prises et les actes accomplis n'en seraient pas moins valides.

Les fonctions d'administrateur cessent par la démission, la perte de la qualité de membre de l'association, l'absence non excusée à 4 réunions consécutives du conseil d'administration ce dernier jugeant de l'opportunité de considérer comme démissionnaire la personne concernée, la révocation par l'assemblée générale ordinaire, laquelle peut intervenir « ad nutum » et sur simple incident de séance, et la dissolution de l'association.

Article 13 - Fonctionnement du conseil d'administration

.Le conseil d'administration se réunit au moins 4 fois par an, à l'initiative et sur convocation du président,

Il peut également se réunir à l'initiative de la moitié de ses membres dans des conditions prévues au règlement intérieur, sur convocation du président ou, à défaut, de l'un des membres du bureau.

Les convocations sont effectuées par lettre simple ou par courriel sur demande exprès du membre et adressées aux administrateurs au moins 10 jours avant la date fixée pour la réunion.

Les convocations contiennent l'ordre du jour de la réunion, établi par le président ou, à défaut, par l'un des membres du bureau.

Quand le conseil d'administration se réunit à l'initiative de la moitié de ses membres, ceux-ci peuvent exiger l'inscription à l'ordre du jour des questions de leur choix.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié de ses membres est présent ou représentés.

Le directeur salarié de l'association participe aux réunions du conseil d'administration, sur l'invitation du Président, sans pouvoir prendre part au vote des résolutions.

Tout tiers pouvant être utile à l'éclairage de débats peut participer aux réunions sur invitation du Président.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Article 14 - Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'association et réaliser tous actes et opérations qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale, et notamment :

- a) **Il définit la politique et les orientations générales de l'association.** Il peut constituer des commissions de travail spécialisées suivant les modalités prévues au règlement intérieur.
- b) **Il statue sur l'admission et l'exclusion des membres.**
- c) Il décide de l'acquisition et de la cession de tous biens meubles et objets mobiliers, fait effectuer toutes réparations, tous travaux et agencements, achète et vend tous titres et valeurs.
- d) Il prend à bail et acquiert tout immeuble nécessaire à la réalisation de l'objet de l'association, confère tous baux et hypothèques sur les immeubles de l'association, procède à la vente ou l'échange desdits immeubles, effectue tous emprunts et accorde toutes garanties et sûretés.
- e) **Il arrête les grandes lignes d'actions de communication et de relations publiques.**
- f) **Il arrête les budgets et contrôle leur exécution.**
- g) Il arrête les comptes de l'exercice clos, établit les convocations aux assemblées générales et fixe leur ordre du jour.
- h) Il nomme les membres du bureau et met fin à leurs fonctions.
- i) **Il nomme le directeur chargé d'exécuter la politique arrêtée et met fin à ses fonctions ; il précise la nature de ses fonctions et l'étendue des pouvoirs qui lui sont délégués.**
- j) Il propose le cas échéant à l'assemblée générale la nomination des Commissaires aux Comptes, titulaire et suppléant.
- k) Il approuve le règlement intérieur de l'association.
- l) **Il autorise les actes et engagements dépassant le cadre des pouvoirs propres du président et peut consentir à un administrateur ou au directeur permanent de l'association toute délégation de pouvoirs pour une mission déterminée.**
- m) Il se prononce sur les projets de conventions visées à l'article L.612-5 du Code de Commerce qui lui sont soumis par le président
- n) **Il peut investir des délégués régionaux chargés de le représenter et de développer localement l'action de l'association, notamment dans l'hypothèse de l'extension de l'activité de l'association à d'autres territoires.**

Les mandats d'administrateur sont par principe gratuits. Les frais exposés dans l'exercice de leur mission leur sont avancés sur devis ou remboursés sur pièces justificatives.

Les personnes morales sont représentées par leur représentant légal en exercice, ou par toute autre personne dont l'habilitation à cet effet aura été notifiée à l'association.

Article 15- Bureau : composition

Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un bureau composé de :

- **un président**
- **un vice-président**
- **un secrétaire**
- **un trésorier**

Les membres du bureau sont élus à mains levées ou à bulletins secrets sur demande express d'un de ses membres.

Les membres du bureau sont élus lors de chaque renouvellement du conseil d'administration ou lors de vacances d'un de ses membres.

Les membres sortants sont rééligibles.

Les fonctions de membre du bureau prennent fin par la démission, la perte de la qualité d'administrateur, l'absence non excusée à 4 réunions consécutives du bureau après décision éventuelle du bureau de considérer le membre comme démissionnaire, et la révocation par le conseil d'administration, laquelle peut intervenir ad nutum et sur simple incident de séance.

Le directeur salarié de l'association ou un tiers utile à l'éclairage des débats peuvent participer aux réunions du bureau sur invitation du Président sans pouvoir prendre part au vote des résolutions.

Article 16- Fonctionnement et Pouvoirs du bureau

Le bureau se réunit à l'initiative et sur convocation du président qui fixe son ordre du jour. La convocation peut être faite par tous moyens au moins huit jours à l'avance.

Il peut également se réunir à l'initiative de la moitié de ses membres dans des conditions prévues au règlement intérieur, sur convocation du président ou, à défaut, de l'un des membres du bureau.

Quand le bureau se réunit à l'initiative de la moitié de ses membres, ceux-ci peuvent exiger l'inscription à l'ordre du jour des questions de leur choix.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Sans préjudice de leurs attributions respectives ci-après définies, les membres du bureau assurent collégalement la préparation et la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration. Ils proposent en outre à l'approbation de ce dernier le règlement intérieur éventuel de l'association.

Les procès-verbaux des séances du bureau sont tenus sur un classeur « ad hoc » et signés par le président et le secrétaire.

Article 17 - Président

Le président assume les fonctions de président du bureau, du conseil d'administration et de l'association. Il agit pour le compte du bureau, du conseil d'administration et de l'association, et notamment:

- a) Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile et possède tous pouvoirs à l'effet de l'engager.
- b) Il a qualité pour représenter l'association en justice, tant en demande qu'en défense. Il ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.
- c) Il peut, de sa propre initiative, intenter toutes actions en justice pour la défense des intérêts de l'association, consentir toutes transactions et former tous recours.
- d) Il convoque le bureau et le conseil d'administration, fixe leur ordre du jour et préside leur réunion.
- e) Il ordonnance les dépenses, présente les budgets annuels et contrôle leur exécution.
- f) Il est habilité à ouvrir et faire fonctionner, dans tous établissements de crédit ou financiers, tous comptes et tous livrets d'épargne.
- g) Il signe tout contrat d'achat ou de vente et, plus généralement, tous actes et tous contrats nécessaires à l'exécution des décisions de bureau, du conseil d'administration et des assemblées générales.
- h) Il présente le rapport annuel d'activité à l'assemblée générale.
- i) Il présente à l'assemblée générale le rapport visé à l'article L.612-5 du Code de Commerce. Il informe les membres du conseil du contenu dudit rapport au plus tard lors du conseil précédant l'assemblée générale.
- j) **Il peut déléguer, par écrit et après en avoir informé le conseil d'administration, une partie de ses pouvoirs et sa signature à un ou plusieurs membres du bureau ou à des permanents de l'association.**

Les délégations de signature doivent être limitées dans le temps, dans l'espace ainsi qu'en montants d'autorisation.



Article 18 - Vice-président

Le vice-président seconde le président dans l'exercice de ses fonctions.

Il le remplace en cas d'empêchement prolongé ou permanent selon des modalités définies dans le règlement Intérieur.

Article 19 - Secrétaire

Le secrétaire veille au bon fonctionnement matériel, administratif et juridique de l'association. Il établit ou fait établir, sous son contrôle, les procès-verbaux des réunions et délibérations du bureau, du conseil d'administration et des assemblées générales. **Il tient ou fait tenir en particulier le registre spécial visé à l'article 5 de la loi du 1/7/1901 et aux articles 6 et 31 du décret du 16/8/1901.**

Il assure ou fait assurer, sous son contrôle, l'exécution des formalités prescrites par lesdits articles.

Il peut être assisté dans ses fonctions par un secrétaire adjoint.

Article 20 - Trésorier

Le trésorier établit ou fait établir, sous son contrôle, les comptes annuels de l'association. Il procède ou fait procéder à l'appel annuel des cotisations et établit ou fait établir un rapport financier qu'il présente avec les comptes annuels à l'assemblée générale ordinaire.

Il procède ou fait procéder, sous son contrôle, au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes.

Il gère ou fait gérer, sous son contrôle, le fonds de réserve et la trésorerie de l'association.

Il peut être assisté dans ses fonctions par un trésorier adjoint.

Article 21 - Assemblées générales : dispositions communes

- a) Les assemblées générales comprennent **tous les membres de l'association à jour de leur cotisation à la date de l'envoi de la convocation aux dites assemblées.**
- b) Les personnes morales sont représentées par leur représentant légal en exercice ou par toute autre personne dont l'habilitation aura été notifiée au conseil d'administration.
- c) Les assemblées générales sont convoquées par le président par délégation du conseil d'administration, par lettre simple au moins quinze jours à l'avance. La convocation contient l'ordre du jour arrêté par le conseil d'administration. Quand les assemblées générales sont convoquées à l'initiative de la moitié de leurs membres, ceux-ci peuvent exiger l'inscription à l'ordre du jour des questions de leur choix.

d) **Seuls les membres actifs et les membres associés ont le droit de vote aux assemblées,**

e) **La représentation est autorisée sans qu'un même membre ne puisse détenir plus de cinq pouvoirs pour les assemblées**

Article 22 - Assemblées générales ordinaires

L'Assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social et à chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration ou sur la demande d'au moins la moitié des membres de l'association.

L'Assemblée générale ordinaire entend le rapport d'activité et le rapport financier .

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget prévisionnel et donne quitus de leur gestion aux administrateurs.

L'Assemblée générale ordinaire procède à l'élection et à la révocation des administrateurs.

Elle se prononce sur le rapport visé à l'article L.612-5 du Code de Commerce, que lui présente le président du conseil d'administration.

L'Assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des votants.

Article 23 - Assemblées Générales Extraordinaires

L'Assemblée générale extraordinaire a compétence pour procéder à la modification des statuts, à la dissolution de l'association et à la dévolution de ses biens, à sa fusion ou à sa transformation. Elle est convoquée par le conseil d'administration ou le président par délégation du Conseil.

L'Assemblée générale extraordinaire ne peut valablement délibérer que si la moitié de ses membres est présent ou représenté.

A défaut de quorum sur première convocation, l'assemblée générale est à nouveau convoquée, mais à 15 jours d'intervalle et avec le même ordre du jour ; elle peut alors délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des deux tiers des votants.

Article 24 - Dissolution

En cas de dissolution non consécutive à une fusion, l'Assemblée Générale Extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs chargés des opérations de liquidation.

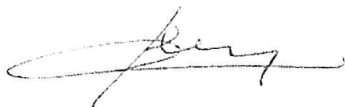
Elle prononce la dévolution de l'actif net conformément aux dispositions de la loi du 1/7/1901.

Article 25- Règlement intérieur.

Un règlement intérieur, élaboré par les membres du bureau et approuvé par le conseil d'administration, précise et complète en tant que de besoin, les dispositions statutaires relatives au fonctionnement de l'association si le conseil d'administration en juge l'utilité.

Fait à Eysines , le 15 AVRIL 2018
en 5 exemplaires.

Le Président de l'ASPE AI
Michel GENESTE



La Secrétaire de l'ASPE AI
Fabienne DUFOSSE



AUDIT
CONSEIL
EXPERTISE

sagec
ACTHEOS



EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

3 rue Pierre et Marie Curie
Parc de Chavailles
33520 BRUGES
+33 (0)5 57 19 12 12
sagec@actheos.com
www.actheos.com

ASPE AI

2 rue Serge Mallet

33320 EYSINES

COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Dossier suivi par Nicolas MALAUZAT, Expert-Comptable D.P.L.E

Paris
Rouen
Rennes
Le Havre
Bordeaux
Saint-Brieuc

SA SAGEC au capital de 531 000 € - RCS BORDEAUX 300 853 793 - APE 6920Z - N°TVA FR 59 300 853 793
SOCIÉTÉ INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE LA RÉGION AQUITAINE
COMMISSAIRES AUX COMPTES, INSCRITS SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉS
À LA CRCC DE BORDEAUX



ATTESTATION

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

ASPE AI

Pour l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 27/02/2012, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total ressources	1 599 074 €
Résultat net comptable	1 267 €
Total du bilan	683 576 €

Fait à BRUGES,
Le 31/03/2020.

Nicolas MALAUZAT,
Expert-comptable.



SOMMAIRE

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

COMPTES ANNUELS	4
Bilan Actif	5
Bilan Passif	6
Compte de Résultat	7
ANNEXE COMPTABLE	9
Annexe des comptes annuels	10
DETAILS DES COMPTES	23
Bilan Actif détaillé	24
Bilan Passif détaillé	26
Compte de Résultat détaillé	28
TABLEAUX D'ANALYSE	32

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au 31/12/2018
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	4 327	2 992	1 335	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels	9 046	9 046		
Autres immobilisations corporelles	54 845	51 852	2 993	7 342
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	68 217	63 890	4 327	7 342
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				3 193
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	241 492	12 776	228 716	227 693
Autres	67 635		67 635	76 165
Valeurs mobilières de placement	35 090		35 090	35 090
Disponibilités	340 621		340 621	321 769
Charges constatées d'avance (3)	7 186		7 186	6 582
TOTAL (III)	692 025	12 776	679 249	670 492
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	760 242	76 666	683 576	677 834

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	109 659	109 659
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	160 000	160 000
Report à nouveau	-13 054	-18 353
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	1 267	5 299
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	257 872	256 605
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	27 300	13 650
Provisions pour charges	67 839	46 370
TOTAL (III)	95 139	60 020
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 576	44 469
Dettes fiscales et sociales	271 590	302 783
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	13 957	13 957
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	8 442	
TOTAL (V)	330 565	361 209
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	683 576	677 834

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

330 565

361 209

COMPTE DE RÉSULTAT

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1 en valeur en %	
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services)	1 467 301	1 437 427	29 873	2,08
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	96 084	80 751	15 333	18,99
Reprises sur provisions, amorts, transferts de charges	5 459	841	4 618	549,36
Cotisations	3 654	3 612	42	1,16
Autres produits (hors cotisations)	26 577	22 599	3 978	17,60
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 599 074	1 545 230	53 844	3,48
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises				
Achats de matières premières et fournitures				
Variation de stocks de matières premières et fournitures				
Achats d'autres d'approvisionnements				
Variation de stocks d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes *	159 658	151 359	8 300	5,48
Impôts, taxes et versements assimilés	83 278	59 132	24 145	40,83
Salaires et traitements	1 086 364	1 039 168	47 195	4,54
Charges sociales	215 780	260 316	-44 536	-17,11
Dotations aux amortissements et dépréciations				
sur immobilisations : dotations aux amortissements	6 170	7 690	-1 520	-19,77
sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
sur actif circulant : dotations aux dépréciations	11 215	6 894	4 321	62,68
Dotations aux provisions	35 119	15 268	19 851	130,02
Subventions accordées par l'association				
Autres charges	1 078	460	618	134,26
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 598 663	1 540 288	58 375	3,79
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	411	4 942	-4 531	-91,68
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)				
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 041	926	115	12,39
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 041	926	115	12,39
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	1 041	926	115	12,39

COMPTE DE RÉSULTAT

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1 en valeur en %	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	184	569	-385	-67,59
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	184	569	-385	-67,59
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	-184	-569	385	67,59
Impôts sur les bénéfices				
SOLDE INTERMÉDIAIRE	1 267	5 299	-4 031	-76,08
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉR.				
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES				
TOTAL DES PRODUITS	1 600 115	1 546 156	53 959	3,49
TOTAL DES CHARGES	1 598 847	1 540 857	57 990	3,76
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	1 267	5 299	-4 031	-76,08
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS				
Bénévolat				
Prestations en nature		4 665	-4 665	-100
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS		4 665	-4 665	-100
CHARGES				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services		4 665	-4 665	-100
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES		4 665	-4 665	-100
TOTAL	1 267	5 299	-4 031	-76
<i>* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier</i>				
<i>Redevances de crédit-bail immobilier</i>				
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>				
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>				
<i>(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de</i>	-184	-569		

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 683 576,13 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 1 267,33 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces comptes annuels ont été établis le 11/03/2020.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

L'association a consenti en 2017 un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune à concurrence de 13 957 € au profit de l'association ADOMICILE 33.

L'association projette de fusionner avec l'association EUREKA en 2020 avec effet rétroactif au 1er janvier 2020.

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. Celle-ci, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêt des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2019 de l'entité, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause sa capacité à poursuivre son exploitation.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du Commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Règlementation Comptable.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	DE 10 A 40 ANS ans
- Agencement et aménagement des constructions	12 ANS ans
- Installations techniques	DE 6 A 10 ANS ans
- Matériels et outillages industriels	5 ANS ans
- Matériels et outillages	5 ANS ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 705		1 621	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		9 046			
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	14 151			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	22 317			
		Matériel de bureau & mobilier informatique	27 507		1 535	
		Emballages récupérables & divers				
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes					
		TOTAL	73 021		1 535	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
		TOTAL				
		TOTAL GENERAL	75 726		3 156	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelo.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			4 327	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				9 046	
		Inst. gal. agen. amé. divers		646	13 505	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			22 317	
		Mat. bureau, inform., mobilier		10 019	19 023	
		Emb. récupérables & divers				
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes					
		TOTAL		10 665	63 891	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL				
		TOTAL GENERAL		10 665	68 217	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	2 705	287		2 992
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels		9 046			9 046
Autres immob. corporelles					
Inst. générales agencem. amén.		14 151		646	13 505
Matériel de transport		16 788	4 463		21 252
Mat. bureau et informatiq., mob.		25 695	1 420	10 019	17 096
Emballages récupérables divers					
	TOTAL	65 679	5 884	10 665	60 898
	TOTAL GENERAL	68 385	6 170	10 665	63 890

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS		REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissements						
TOTAL						
A. Immob. incorpor.						
Terrains						
Constr.						
Sur sol propre						
Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage						
A. Immo. corp.						
Inst. gales, ag. am div						
Matériel transport						
Mat. bureau mobilier inf.						
Emballages réc. divers						
TOTAL						
Frais d'acquisition de titres de participations						
TOTAL GÉNÉRAL						
Total général non ventilé						

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provision pour risques et charges se détaillent ainsi :

- Provision pour litiges : 27 300 €
- Provision pour engagement retraite : 55 839 €
- Provision pour formations : 12 000 €

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)			
		Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux			
		Autres créances clients	241 492	241 492	
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés	100	100	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
		Impôts sur les bénéfiques			
		Etat & autres			
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		coll. publiques	50 363	50 363	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers				
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	17 172	17 172		
	Charges constatées d'avance	7 186	7 186		
	TOTAUX	316 313	316 313		
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés			
		- Prêts accordés en cours d'exercice	994		
	des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	994		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	7 186
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	7 186

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	7 500
Autres créances	35 360
Disponibilités	
TOTAL	42 861

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	109 659,46			109 659,46
Écart de réévaluations sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Écart de réévaluations avec droit de reprise				
Réserves	160 000,00			160 000,00
Report à nouveau	-18 353,15	5 298,82		-13 054,33
Résultat comptable de l'exercice antérieur	5 298,82	1 267,33	5 298,82	1 267,33
Subventions d'investissement non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAUX	256 605,13	6 566,15	5 298,82	257 872,46

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	36 576	36 576		
Personnel & comptes rattachés	160 630	160 630		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	64 341	64 341		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	46 619	46 619		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	13 957	13 957		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	8 442	8 442		
TOTAUX	330 565	330 565		

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 Emprunts remboursés en cours d'exer.
 (2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 760
Dettes fiscales et sociales	109 330
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	113 090

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 55 839,00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 0,62 %

Départ volontaire à 65 ans

Taux de rotation : lente

Méthode de calcul : droits proratisés temporis

Taux d'augmentation salariale : 1.5 %

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

LES EFFECTIFS

	31/12/2019	31/12/2018
Personnel salarié :	132,00	122,00
Ingénieurs et cadres	1,00	1,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	131,00	121,00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

DETAILS DES COMPTES

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	4 327	2 992	1 335	
205000000 LOGICIELS	4 327		4 327	2 705
280500000 AMORT. LOGICIELS		2 992	-2 992	-2 705
Immobilisations Corporelles				
Installations techniques, matériels	9 046	9 046		
215400000 MATERIEL ET OUTILLAGE	9 046		9 046	9 046
281540000 AMORT OUTILLAGE		9 046	-9 046	-9 046
Autres immobilisations corporelles	54 845	51 852	2 993	7 342
218100000 INSTALLATIONS GENERALES	13 505		13 505	14 151
218200000 MATERIEL DE TRANSPORT	22 317		22 317	22 317
218410000 MOBILIER DE BUREAU	6 240		6 240	8 898
218420000 MATERIEL DE BUREAU	12 168		12 168	17 766
218430000 MATERIEL TELEPHONE	615		615	843
281810000 AMORT. AGENCEMENTS		13 505	-13 505	-14 151
281820000 AMORT. MATERIEL DE TRANSPORT		21 252	-21 252	-16 788
2818410000 AMORT. MOBILIER DE BUREAU		6 240	-6 240	-8 898
2818420000 AMORT. MATERIEL DE BUREAU		10 241	-10 241	-15 954
2818430000 AMORT. MATERIEL TELEPHONE		615	-615	-843
Immobilisations Financières (2)				
TOTAL (I)	68 217	63 890	4 327	7 342
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				3 193
409100000 FRS AVANCES ACPTEES / CDES				3 193
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	241 492	12 776	228 716	227 693
Autres	67 635		67 635	76 165
401PAGES PAGES JAUNES				97
425000000 PERSONNEL-AVANCES ET ACOMPTE	100		100	
4287000000 REMB IJSS				-320
4471000000 TAXES SUR SALAIRES	15 003		15 003	17 449
4487000000 SUBVENTIONS A RECEVOIR	30 656		30 656	28 445
4487010000 FORMATION A RECEVOIR	4 705		4 705	10 687
4672000000 AD33 - CLIENTS AD33 A REMBOURS				256
4674000000 ADOMICILE33 - REFACTURATION	17 172		17 172	19 549
Valeurs mobilières de placement	35 090		35 090	35 090
5080000000 AUTRES VMP	35 090		35 090	35 090
Disponibilités	340 621		340 621	321 769
5121000000 CR COOPERATIF COMPTE	115 674		115 674	87 713
5123000000 CR COOPERATIF LIVRET EPIDOR	158 955		158 955	158 796
5124000000 CR COOPERATIF LIVRET A	65 328		65 328	74 920
5300000000 CAISSE EYSINES	484		484	152
5310000000 CAISSE BORDEAUX	181		181	189
Charges constatées d'avance (3)	7 186		7 186	6 582
4862000000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	7 186		7 186	6 582
TOTAL (III)	692 025	12 776	679 249	670 492
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	760 242	76 666	683 576	677 834

(1) Dont droit au bail

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF

(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au 31/12/2018
Brut	Amort. & Dépréc.	Net	

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	109 659	109 659
1022000000 FONDS STATUTAIRES	101 957	101 957
1022090000 APPORT ADOMICILE DROIT DE REPR	-80 000	-80 000
1023000000 SUBV. INVEST NON RENOUEVABLES	85 503	85 503
1025000000 DONLS/LEGS AVEC CONTREP ACT IMM	2 200	2 200
Autres réserves	160 000	160 000
1068300000 RESERVE DE TRESORERIE	160 000	160 000
Report à nouveau	-13 054	-18 353
1190000000 REPORT A NOUVEAU SOLDE DEBIT	-13 054	-18 353
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	1 267	5 299
Autres fonds associatifs		
TOTAL (I)	257 872	256 605
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	27 300	13 650
1511000000 PROVISIONS POUR LITIGES	27 300	13 650
Provisions pour charges	67 839	46 370
1531000000 PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE	55 839	34 370
1580000000 PROVISION POUR FORMATIONS	12 000	12 000
TOTAL (III)	95 139	60 020
Fonds dédiés		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Dettes financières		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 576	44 469
Dettes fiscales et sociales	271 590	302 783
4210000000 PERSONNEL-REMUNERAT DUES	73 878	62 988
4210010000 PERSONNEL DEPLACEMENTS	257	233
4220000000 COMITES ENTREP.ETABL.OEUV.S	2 699	
4250000000 PERSONNEL-AVANCES ET ACOMPTE		60
4282000000 CONGES PAYES	75 296	69 738
4286000000 PERSONNEL, CHARGES A PAYER	8 500	8 275
4310000000 URSSAF	30 228	58 799
4373000000 RETRAITE MALAKOFF MEDERIC	7 396	24 236
4373100000 PREVOYANCE MUTEX	7 117	6 126
4382000000 CHARGES SOCIALES S/ CP	15 399	18 852
4386000000 COMITE ETABLISSEMENT		15 271
4386100000 CHG SOC A PAYER	4 200	4 137
4421000000 ETAT PAS	602	
4470000000 FORM CONTINUE UNIFAF	24 778	25 437
4471100000 REMB TAXE SALAIRES	10 489	
4478200000 EFFORT CONSTRUCTION	4 815	4 739
4482000000 CHARGES FISCALES S/ CP	5 935	3 891
Dettes diverses		
Autres dettes	13 957	13 957
4674100000 CREANCE SUR ABANDON 2017	13 957	13 957
Produits constatés d'avance	8 442	
4870000000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	8 442	
TOTAL (V)	330 565	361 209

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF

		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Ecarts de conversion passif	(VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		683 576	677 834
		330 565	361 209

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19	Du 01/01/18	Variation N / N-1	
	au 31/12/19	au 31/12/18	en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services)	1 467 301	1 437 427	29 873	2,08
7062000000 PRESTATIONS SERVICES	1 465 961	1 436 667	29 293	2,04
7064000000 FRAIS DE DOSSIERS	1 340	760	580	76,32
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	96 084	80 751	15 333	18,99
7422000000 CNASEA - CUI	8 535	5 254	3 281	62,46
7430000000 C DEPARTEM. 33 - INSERTION RSA	13 600	13 200	400	3,03
7430010000 DIRECCTE - INSERTION ACTIV ECO	60 350	59 893	457	0,76
7430030000 C REGIONAL - DVPT ECO EMPLOI	7 598	1 404	6 194	441,20
7430040000 MAIRIE EYSINES - FONCTIONNEMEN		1 000	-1 000	-100,00
7430050000 SUBV PARCOURS GARDIENS	6 000		6 000	
Reprises sur provisions, amorts, transferts de charges	5 459	841	4 618	549,36
7817400000 REPRISES PROV. S/ CREANCES	5 333	841	4 493	534,44
7910000000 TRANSFERT DE CHARGES	125		125	
Cotisations	3 654	3 612	42	1,16
7560000000 COTISATIONS	3 605	3 612	-7	-0,19
7560010000 ADHESION	49		49	
Autres produits (hors cotisations)	26 577	22 599	3 978	17,60
7580000000 PROD DIVERS DE GEST COURANTE	640	1 616	-977	-60,42
7580700000 REMBT FORMATIONS	25 937	20 983	4 954	23,61
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 599 074	1 545 230	53 844	3,48
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises				
Achats de matières premières et fournitures				
Variation de stocks de matières premières et fournitures				
Achats d'autres d'approvisionnements				
Variation de stocks d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes *	159 658	151 359	8 300	5,48
6061200000 ELECTRICITE	3 073	2 225	848	38,10
6063000000 FOURN ENTRET PETIT EQUIPEMENT	1 451	1 273	177	13,93
6063200000 PETIT EQUIPEMENT AI	37	814	-777	-95,40
6063210000 OUTILLAGE CHANTIERS	5 137	7 668	-2 531	-33,01
6064000000 FOURNITURES DE BUREAU	4 215	2 895	1 320	45,60
6066000000 CARBURANT	1 049	920	128	13,95
6110000000 SOUS-TRAITANCE GENERALE	42	137	-95	-69,28
6132010000 LOYER EYSINES	7 416	7 416		
6133020000 LOCATIONS MACHINE A AFFRANCH	916	906	10	1,11
6133030000 LOCATION COPIEUR	1 741	1 742		
6133040000 LOCATIONS MATERIEL POUR TRAVAU	5 629	3 981	1 648	41,39
6133050000 LOCATION STANDARD	3 708	2 441	1 267	51,90
6133060000 LOCATION SERVEUR	1 730		1 730	
6135100000 EIG INFORMATIQUE AI	2 446	2 005	440	21,96
6140000000 CHARGES LOCATIVES	330	330		
6152000000 ENTRETIEN DES LOCAUX	58	803	-745	-92,82
6155200000 REPARATION MATERIEL DE TRANSPO	571	266	304	114,21
6156000000 MAINTENANCE INFORMATIQUE	4 963	5 017	-54	-1,08
6156010000 MAINTENANCE COPIEUR	3 596	3 554	43	1,20
6157000000 TELESURVEILLANCE	347	318	29	9,09
6160000000 ASSURANCES	6 187	6 904	-717	-10,39
6181000000 DOCUMENTATION	244	186	59	31,62
6185000000 COLLOQUES, CONFERENCES, CONGRE	1 215	5 897	-4 682	-79,40
6211000000 PERSONNEL INTERIMAIRE	56		56	

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
6226000000 HONORAIRES	17 952	17 592	360	2,05
6226100000 HONORAIRES AUTRES	5 149	8 988	-3 839	-42,71
6227000000 FRAIS D'ACTES	638	623	16	2,51
6229000000 REFACTURATION ARE 33 CHANTIER	388	8 836	-8 448	-95,61
6229100000 REFACTURATION REAGRIR	8 148	6 795	1 353	19,91
6229200000 REFACTURATION EUREKA	4 862		4 862	
6231000000 ANNONCES ET INSERTIONS	532	899	-367	-40,83
6234000000 CADEAUX	75	184	-109	-59,29
6251000000 FRAIS DEPLACEMENTS PERMANENTS	3 942	3 392	550	16,20
6251010000 FRAIS DEPLACEMENTS MAD	18 134	13 634	4 500	33,00
6257000000 RECEPTIONS	2 719	1 634	1 085	66,40
6263000000 AFFRANCHISSEMENTS	5 119	4 865	253	5,21
6265000000 TELEPHONES	6 311	9 157	-2 846	-31,08
6270000000 SERVICES BANCAIRES	1 502	1 258	244	19,42
6278000000 AUTRES FRAIS CESU	1 741	1 793	-52	-2,90
6281000000 COTISATIONS	3 544	3 467	77	2,22
6288800000 FORMATION PERMANENTS	18 010	1 956	16 054	820,74
6288860000 FORMATION MAD	4 736	8 588	-3 852	-44,85
Impôts, taxes et versements assimilés	83 278	59 132	24 145	40,83
6311100000 TAXE SUR SALAIRES PERMANENTS	19 587	14 487	5 100	35,21
6311200000 TAXE SUR SALAIRES MAD	24 188	8 415	15 772	187,42
6314100000 EFFORT CONSTRUCTION PERMANENTS	1 183	1 125	58	5,16
6314200000 EFFORT CONSTRUCTION MAD	3 632	3 614	18	0,49
6333100000 FORMATION CONTINUE PERMANENTS	6 156	5 814	342	5,88
6333200000 FORMATION CONTINUE MAD	26 273	26 497	-224	-0,84
6338100000 CHARGES FISCALES S/ CP	2 044	-820	2 864	349,27
6358000000 AUTRES DROITS	215		215	
Salaires et traitements	1 086 364	1 039 168	47 195	4,54
6411100000 BRUT PERSONNEL PERMANENTS	262 873	249 978	12 896	5,16
6411160000 PRIME FIN D'ANNEE	225	1 025	-800	-78,05
6411200000 BRUT PERSONNEL MAD	807 082	803 174	3 908	0,49
6412000000 PROVISION P/ CONGES PAYES	5 558	-15 140	20 698	136,71
6413000000 INDEMN. DEPART MAD	1 891		1 891	
6414300000 INDEMN. DEPART PERMANENTS	15 500	100	15 400	
6415000000 REMBT IJSS	-6 766	32	-6 797	
Charges sociales	215 780	260 316	-44 536	-17,11
6451100000 COTIS URSSAF PERMANENTS	74 490	75 262	-772	-1,03
6451200000 COTIS URSSAF MAD	76 516	88 123	-11 607	-13,17
6452000000 CHARGES SOCIALES S/ CP	-3 453	-3 219	-234	-7,27
6453100000 COTIS RETRAITE MEDERIC PERMANE	14 355	15 392	-1 037	-6,74
6453200000 COTIS RETRAITE MEDERIC MAD	13 931	46 986	-33 055	-70,35
6453300000 COTIS PREV MUTEX PERMANENTS	3 488	3 211	277	8,61
6453400000 COTIS PREV MUTEX MAD	10 451	9 958	493	4,95
6458100000 MUTUELLE OCIAINE PERMANENTS	2 049	2 156	-107	-4,95
6458200000 MUTUELLE OCIAINE MAD	2 765	1 784	981	54,98
6458500000 PROVISIONS PRIMES FIN ANNEE	63	742	-679	-91,51
6475000000 MEDECINE DU TRAVAIL	5 610	4 649	961	20,68
6481000000 FONCTIONNEMENT CE	15 515	15 271	244	1,60
Dotations aux amortissements et dépréciations				
sur immobilisations : dotations aux amortissements	6 170	7 690	-1 520	-19,77
6811100000 DOT. AMORT. IMMO. INCORP.	287		287	
6811200000 DOT. AMORT. IMMO. CORP.	5 884	7 690	-1 807	-23,49
sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
sur actif circulant : dotations aux dépréciations	11 215	6 894	4 321	62,68
6817400000 DOTATIONS DEPRECIATION CLIENTS	11 215	6 894	4 321	62,68
Dotations aux provisions	35 119	15 268	19 851	130,02
6815000000 DOTATIONS PROV. P/ CHARGES	35 119	15 268	19 851	130,02
Subventions accordées par l'association				
Autres charges	1 078	460	618	134,26

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1 en valeur en %	
6544000000 CREANCES IRRECOUVRABLES	558	222	336	151,34
6580000000 CHAR DIV-GESTION COURANTE	521	238	282	118,38
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 598 663	1 540 288	58 375	3,79
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	411	4 942	-4 531	-91,68
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)				
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 041	926	115	12,39
7680000000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 041	926	115	12,39
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 041	926	115	12,39
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	1 041	926	115	12,39
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	184	569	-385	-67,59
6712000000 AMENDES & PENALITES	184	480	-296	-61,58
6718000000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		89	-89	-100,00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	184	569	-385	-67,59
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	-184	-569	385	67,59
Impôts sur les bénéfices				
SOLDE INTERMÉDIAIRE	1 267	5 299	-4 031	-76,08
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉR.				
ENGAGEMENTS				
Sur apports				
Sur subventions de fonctionnement				
Sur dons manuels				
Sur legs et donations				

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1 en valeur en %	
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES				
TOTAL DES PRODUITS	1 600 115	1 546 156	53 959	3,49
TOTAL DES CHARGES	1 598 847	1 540 857	57 990	3,76
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	1 267	5 299	-4 031	-76,08
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS				
Bénévolat				
Prestations en nature		4 665	-4 665	-100
871000000 PRESTATIONS EN NATURE		4 665	-4 665	-100
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS		4 665	-4 665	-100
CHARGES				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services		4 665	-4 665	-100
861000000 MAD GRATUITE DE BIENS		4 665	-4 665	-100
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES		4 665	-4 665	-100
TOTAL	1 267	5 299	-4 031	-76
* Y compris :				
Redevances de crédit-bail mobilier				
Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	-184	-569		

TABLEAUX D'ANALYSE

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Analyse du résultat

Heures facturées 68 025 69 099 69 322

1- MARGE SUR PRESTATIONS

RUBRIQUES	31/12/2019	%	31/12/2018	%	31/12/2017	%
Mise à disposition du personnel	1 452 562		1 421 036		1 425 514	
Refacturation ARE33+REAGIR+EUREKA	13 398		15 631		8 518	
Total recettes	1 465 960	94,52%	1 436 667	94,82%	1 434 032	95,31%
Frais de dossiers	1 340	0,09%	760	0,05%	1 100	0,07%
Subvention CD 33 - Insertion RSA - Parcours gardiens	19 600	1,26%	13 200	0,87%	11 000	0,73%
Subvention DIRECCTE - Insertion activité économique	60 350	3,89%	59 893	3,95%	53 659	3,57%
Subvention Mairie d'Eysines		0,00%	1 000	0,07%	1 000	0,07%
Cotisations	3 654	0,24%	3 612	0,24%	3 792	0,25%
PRODUITS	1 550 904	100,00%	1 515 132	100,00%	1 504 583	100,00%
Déplacements MAD	18 134	1,17%	13 634	0,90%	8 587	0,57%
Outils et locations	10 766	0,69%	11 649	0,77%	11 904	0,79%
Refacturation ARE33+REAGIR+EUREKA	13 398	0,86%	15 631	1,03%	8 518	0,57%
Formations MAD	4 736	0,31%	8 588	0,57%	5 712	0,38%
Charges de personnel MAD en formation	6 128	0,40%	10 953	0,72%	3 609	0,24%
Remboursement formations MAD	-7 099	-0,46%	-20 408	-1,35%	-6 500	-0,43%
Impôts et taxes MAD	54 903	3,54%	37 943	2,50%	42 358	2,82%
Charges de personnel MAD	926 596	59,75%	940 205	62,05%	945 598	62,85%
CHARGES DIRECTES (M.A.D.)	1 027 562	66,26%	1 018 194	67,20%	1 019 786	67,78%
MARGE SUR PRESTATIONS	523 342	33,74%	496 938	32,80%	484 797	32,22%

2- STRUCTURE NETTE

Achats et charges externes	111 266	7,17%	100 478	6,63%	109 632	7,29%
Impôts et taxes	28 374	1,83%	21 190	1,40%	14 374	0,96%
Charges de personnel refacturé ADOMICILE33		0,00%		0,00%	69 179	4,60%
Charges de personnel permanents	370 658	23,90%	348 327	22,99%	355 303	23,61%
Dotations aux amortissements et provisions	52 505	3,39%	29 852	1,97%	15 079	1,00%
Créances irrécouvrables	558	0,04%	222	0,01%	2 173	0,14%
Reprises sur provisions	-5 333	-0,34%	-840	-0,06%	-5 591	-0,37%
CHARGES DE STRUCTURE	558 028	35,98%	499 229	32,95%	560 149	37,23%
Refacturation ADOMICILE 33 - personnel		0,00%		0,00%	69 179	4,60%
Refacturation ADOMICILE 33 - autres		0,00%		0,00%	12 648	0,84%
Remboursement formations	18 838	1,21%	575	0,04%	5 000	0,33%
Subvention CUI	8 535	0,55%	5 254	0,35%	2 010	0,13%
Subvention Conseil Régional	7 598	0,49%	1 404	0,09%	2 376	0,16%
Transfert de charges	125	0,01%		0,00%		0,00%
PRODUITS DE STRUCTURE	35 096	2,26%	7 233	0,48%	91 213	6,06%
STRUCTURE NETTE	-522 932	-33,72%	-491 996	-32,47%	-468 936	-31,17%
RESULTAT EXPLOITATION	410		4 942		15 861	
Résultat financier	1 041		926		839	
Résultat exceptionnel	-184		-569		-13 585	
RESULTAT FINAL	1 267	0,08%	5 299	0,35%	3 115	0,21%

TABLEAUX D'ANALYSE

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Comparatif 1er - 2nd semestre

Heures facturées 68 025 33 630 34 395

1- MARGE SUR PRESTATIONS

RUBRIQUES	31/12/2019	%	1er semestre	%	2nd semestre	%
Mise à disposition du personnel	1 452 562		718 909		733 653	
Refacturation ARE33+REAGIR+EUREKA	13 398		5 785		7 613	
Total recettes	1 465 960	94,52%	724 694	94,89%	741 266	94,16%
Frais de dossiers	1 340	0,09%	480	0,06%	860	0,11%
Subvention CD 33 - Insertion RSA - Parcours gardier	19 600	1,26%	6 800	0,89%	12 800	1,63%
Subvention DIRECCTE - Insertion activité économique	60 350	3,89%	28 601	3,75%	31 749	4,03%
Subvention Mairie d'Eysines	0	0,00%		0,00%	0	0,00%
Cotisations	3 654	0,24%	3 108	0,41%	546	0,07%
PRODUITS	1 550 904	100,00%	763 683	100,00%	787 221	100,00%
Déplacements MAD	18 134	1,17%	7 983	1,05%	10 151	1,29%
Outillage et locations	10 766	0,69%	5 921	0,78%	4 845	0,62%
Refacturation ARE33+REAGIR+EUREKA	13 398	0,86%	5 785	0,76%	7 613	0,97%
Formations MAD	4 736	0,31%	3 560	0,47%	1 176	0,15%
Charges de personnel MAD en formation	6 128	0,40%	912	0,12%	5 216	0,66%
Remboursement formations MAD	-7 099	-0,46%	-2 311	-0,30%	-4 788	-0,61%
Impôts et taxes MAD	54 903	3,54%	27 329	3,58%	27 574	3,50%
Charges de personnel MAD	926 596	59,75%	453 935	59,44%	472 661	60,04%
CHARGES DIRECTES (M.A.D.)	1 027 562	66,26%	503 114	65,88%	524 448	66,62%
MARGE SUR PRESTATIONS	523 342	33,74%	260 569	34,12%	262 773	33,38%

2- STRUCTURE NETTE

Achats et charges externes	111 266	7,17%	50 541	6,62%	60 725	7,71%
Impôts et taxes	28 374	1,83%	15 829	2,07%	12 545	1,59%
Charges de personnel refacturé ADOMICILE33	0	0,00%		0,00%	0	0,00%
Charges de personnel permanents	370 658	23,90%	178 845	23,42%	191 813	24,37%
Dotations aux amortissements et provisions	52 505	3,39%	11 069	1,45%	41 436	5,26%
Créances irrécouvrables	558	0,04%	558	0,07%	0	0,00%
Reprises sur provisions	-5 333	-0,34%	-3 557	-0,47%	-1 776	-0,23%
CHARGES DE STRUCTURE	558 028	35,98%	253 285	33,17%	304 743	38,71%
Refacturation ADOMICILE 33 - personnel	0	0,00%		0,00%	0	0,00%
Refacturation ADOMICILE 33 - autres	0	0,00%		0,00%	0	0,00%
Remboursement formations	18 838	1,21%	7 216	0,94%	11 622	1,48%
Subvention CUI	8 535	0,55%	7 362	0,96%	1 173	0,15%
Subvention Conseil Régional	7 598	0,49%		0,00%	7 598	0,97%
Transfert de charges	125	0,01%		0,00%	125	0,02%
PRODUITS DE STRUCTURE	35 096	2,26%	14 578	1,91%	20 518	2,61%
STRUCTURE NETTE	-522 932	-33,72%	-238 707	-31,26%	-284 225	-36,10%
RESULTAT EXPLOITATION	410		21 862		-21 452	
Résultat financier	1 041	0,07%	473	0,06%	568	0,07%
Résultat exceptionnel	-184	-0,01%	-87	-0,01%	-97	-0,01%
RESULTAT FINAL	1 267	0,08%	22 248	2,91%	-20 981	-2,67%

0

TABLEAUX D'ANALYSE

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Analyse de l'activité

1- HEURES FACTUREES

	31/12/2019	%	31/12/2018	%	31/12/2017	%
Bordeaux	24 696	36,30%	25 450	36,83%	24 160	34,85%
Eysines	27 400	40,28%	24 011	34,75%	21 604	31,16%
Blanquefort	15 930	23,42%	19 638	28,42%	23 558	33,98%
Total	68 026		69 099		69 322	

2- FACTURATION

	31/12/2019	%	31/12/2018	%	31/12/2017	%
Mise à disposition du personnel	1 465 960		1 436 667		1 434 032	
Total	1 465 960		1 436 667		1 434 032	

3- TAUX HORAIRE MOYEN FACTURATION 21,55 € 20,79 € 20,69 €

4- ANALYSE DU COUT

Coût global (charges du personnel)	31/12/2019		31/12/2018		31/12/2017
Salaire brut	813 384		803 174		775 881
Charges fiscales et sociales	173 345		185 926		215 681
déplacements/formations/outillage	26 537		13 463		19 703
Refacturation ARE33-REAGIR-EUREKA	13 398		15 631		8 518
	1 026 664		1 018 194		1 019 783

Heures	31/12/2019		31/12/2018		31/12/2017
Facturées	68 026		69 099		69 322
Payées	72 182		72 325		72 058

Comparaison heures facturées / heures payées 94,24% 95,54% 96,20%

Coût horaire salarial 14,22 € 14,08 € 14,15 €

TABLEAUX D'ANALYSE

ASPE AI

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Analyse financière

	2019	2018	2017	2016
FONDS PROPRES	257 872	256 605	251 306	248 192
PROVISIONS	95 139	60 020	44 752	45 105
DETTES FIN. LT				
ACTIF NET IMMOBILISE	4 327	7 342	14 121	23 195
FONDS DE ROULEMENT (FR)	348 684	309 283	281 937	270 102
CREANCES A COURT TERME	303 538	313 633	406 129	309 775
DETTES A COURT TERME	330 565	361 209	487 631	350 551
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR)	- 27 027	- 47 576	- 81 502	- 40 776
TRESORERIE NETTE (T)	375 711	356 859	363 439	310 878
FR - BFR = T	375 711	356 859	363 439	310 878



STATUTS EUREKA Service – 3 avril 2018

Article 1er

Il est fondé entre les soussignés et les adhérents aux présents **statuts** une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : EUREKA Service Cette association sera soumise à la législation sur les Associations d'Insertion.

Article 2 - Objet

Cette association a pour **objet** de susciter sur la commune de Bruges le développement d'activités salariées temporaires à temps complets ou partiel, en vue de favoriser l'embauche de personnes dépourvues d'emploi et éprouvant des difficultés d'insertion et de les accompagner dans les démarches d'insertion en partenariat avec les acteurs sociaux locaux.

Article 3 - Siège social

Le **siège social** est fixé sur la commune de Bruges. Il pourra être transféré en tout endroit de la même ville par simple décision du Conseil d'Administration.

Article 4 - Durée

La durée de l'association est illimitée.

Article 5 - Composition

L'association se **compose** de 2 catégories de membres :

a) Les membres de droits, à savoir :

- Le conseiller municipal délégué à l'emploi ou son représentant
- 2 représentants du CCAS
- 1 représentant des associations suivantes : Conférence de Saint Vincent de Paul, Confédération Syndicale des Familles
- 1 représentant du CEBA

Soit au total 6 personnes

b) Les membres titulaires :

Pour être membre titulaire, il faut :

- ◆ Etre âgé d'au moins 18 ans au moment de l'adhésion
- ◆ Résider sur la commune ou bien figurer sur le rôle des contributions directes
- ◆ Etre agréé par le Conseil d'Administration
- ◆ Payer une cotisation annuelle dont le montant minimum est fixé chaque année par l'Assemblée Générale.

La mise à disposition d'un salarié entraîne l'obligation d'adhérer à l'association.

Article 6 – Radiations

La qualité de membre se perd par :

a) Pour les membres titulaires :

- 1- la démission par lettre adressée au Président du Conseil d'Administration
- 2- le décès
- 3- la radiation soit à la suite de défaut de paiement d'une cotisation, soit pour motif grave après avoir entendu les explications de l'intéressé.

La radiation d'un membre titulaire ne met pas fin à l'Association qui continue d'exister entre les autres sociétaires.

b) Pour les membres de droit : fin du mandat ou interruption au titre de la représentation de leur organisme respectif

Article 7 – Ressources et engagement

Les ressources annuelles de l'association se composent des cotisations des membres, des subventions ainsi que des dons annuels qui pourraient être accordés, des intérêts et revenus des biens et valeurs qu'elle possède ou possèdera, et des revenus générés par l'activité.

Article 8 - Conseil d'administration

L'association est dirigée par un conseil composé de 14 membres ainsi désignés :

- 6 membres de droit comme exposé ci-dessus (article 5 – a)
 - 6 membres élus par l'Assemblée Générale ordinaire pris parmi les membres titulaires jouissant de leurs droits civiques et élus pour 2 ans renouvelables.
- Tout membre sortant est rééligible.

En cas de vacances dans l'intervalle de deux assemblées générales, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres et l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive. Les administrateurs ainsi nommés demeurent en fonction pendant le temps qui restait à courir de l'exercice de leurs prédécesseurs.

Quant aux membres de droit, ils se renouvelleront en fonction de la durée du mandat qui leur sera concédé par leur propre association ou organisme.

Article 9 - Bureau

Chaque année, le conseil d'administration nomme parmi ses membres élus:

- ◆ Un(e) président(e)
- ◆ un(e) ou deux vice-président(e)s le cas échéant
- ◆ un(e) secrétaire et un(e) trésorier(e)
- ◆ un(e) secrétaire adjoint(e).et un(e) trésorier(e) adjoint(e) le cas échéant

Lesquels sont rééligibles.

Le bureau est élu tous les ans lors du 1^{er} Conseil d'Administration suivant l'Assemblée Générale.

Le Bureau du Conseil est spécialement investi des attributions suivantes :

Le (la) Président(e) assure l'exécution des décisions du Conseil d'Administration et le fonctionnement régulier de l'Association, qu'il représente en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il (elle) peut se faire suppléer par un mandataire pour un ou plusieurs objets déterminés.

Les Vice-président(e)s secondent le (la) Président(e) et le remplacent, en cas d'empêchement, suivant l'ordre de leurs désignations.

Le (la) secrétaire est chargé(e) des convocations, de la rédaction des procès-verbaux, de la correspondance.

Le (la) Trésorier(e) tient les comptes de l'Association et effectue ses recettes. Il (elle) procède, après autorisation du Conseil, au retrait, au transfert et à l'aliénation de toutes rentes et valeurs, en touche le remboursement et donne quittance de tous titres et sommes reçues.

Les fonctions de membre de Conseil d'Administration et de membre du Bureau sont non rémunérées.

Article 10 - Réunion du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit, sur la convocation de son (sa) Président(e) ou de la moitié de ses membres, aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'Association et au minimum tous les 3 mois.

La présence de plus d'un tiers des membres est nécessaire pour la validité des délibérations.

Si le quorum n'est pas atteint, les délibérations du Conseil d'Administration suivant seront prises à la majorité des administrateurs présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du (de la) président(e) est prépondérante.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés des Président(e) et Secrétaire.

Article 11

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire ou autoriser tous actes et opérations permis à l'Association et qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale.

Article 12 - Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale se compose des membres titulaires à jour de leur cotisation annuelle d'adhésion et validés par le Conseil d'Administration décidant de la tenue de l'Assemblée Générale.

Tout membre titulaire ne peut s'y faire représenter que par un membre titulaire.

L'assemblée générale ordinaire se réunit avant le 1^{er} mai de chaque année au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation quinze jours au moins avant la date fixée par lettre individuelle ou courriel par voie électronique indiquant l'ordre du jour. Elle peut en outre être convoquée extraordinairement soit par le conseil d'administration soit à la demande d'au moins la moitié plus un des membres titulaires.

Les convocations sont faites huit jours au moins à l'avance, par lettre individuelle ou courriel par voie électronique indiquant l'objet de la réunion.

Le (la) président(e), assisté(e) des membres du comité, préside l'assemblée et expose les différents rapports de l'association. Le (la) trésorier(e) rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée qui en donne quitus. Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, le cas échéant, au remplacement des membres du conseil sortants à scrutin secret.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents, quel que soit le nombre de membres présents. En cas de partage, la voix du (de la) président(e) est prépondérante.

Chaque membre de l'assemblée a une voix et autant de voix supplémentaires qu'il représente de sociétaires, sans toutefois qu'il puisse réunir, tant en son nom que comme mandataire, plus de 3 voix.

Article 13 - Assemblée générale extraordinaire

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres titulaires ou décision du Conseil d'Administration, le (la) président(e) convoque une assemblée générale extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 12.

Article 14 - Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration qui le fait alors approuver par l'assemblée générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Article 15 - Dissolution - En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale extraordinaire, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Antoine Vivier Président





EUREKA SERVICE
68 AVENUE DE VERDUN

33520 BRUGES

Exercice clos le : 31/12/2019

Siret : 38870926300015

B.D.E.C.

25B BOULEVARD DE FEYDEAU

33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX

Téléphone 0557778414

Télécopie 0557778415

Numéro SIRET 49255380500028

Sommaire

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

<i>Bilan Actif</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>2</i>
<i>Compte de fonctionnement et de résultat</i>	<i>3</i>
<i>Règles et méthodes comptables</i>	<i>4</i>
<i>Détail de l' Actif</i>	<i>6</i>
<i>Détail du Passif</i>	<i>7</i>
<i>Détail du compte de fonctionnement</i>	<i>8</i>
<i>Tableau de suivi des fonds associatifs</i>	<i>10</i>
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	<i>11</i>
<i>Flux de trésorerie</i>	<i>12</i>

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	6 670	283	6 387	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	1 233	798	435	606
	Autres immobilisations corporelles	499	402	97	263
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	8 401	1 483	6 919	869
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés	27 727	750	26 977	30 556	
Autres créances	11 691		11 691	5 707	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	161 671		161 671	176 276	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	201 090	750	200 340	212 538
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	209 491	2 233	207 259	213 408

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	184 624	173 735
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(9 650)	10 889
	Total des fonds propres	174 975	184 624
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecart de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	174 975	184 624
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales	31 879	26 469
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	405	2 314	
Produits constatés d'avance			
	Total des dettes	32 284	28 783
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	207 259	213 408
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(9 649,89)	10 889,47
	(1) Dont à moins d'un an	32 284	28 783
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

		Etat exprimé en euros	
		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	194 057	266 398
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	27 463	19 541
	Dons		
	Cotisations	1 414	1 532
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		43
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	2 937	570
Autres produits			
Total des produits d'exploitation	225 872	288 084	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	21 045	17 025
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 831	3 735
	Rémunération du personnel	174 888	209 928
	Charges sociales	35 697	45 758
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	620	401
	Dotation aux provisions		250
	Autres charges	127	531
Total des charges d'exploitation	235 210	277 629	
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(9 338)	10 455
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	418	434
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
Produits financiers	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	418	434
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		(8 920)	10 889
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles	724	
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(724)	
Produits exceptionnels	Impôts sur les sociétés	6	
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES PRODUITS		226 289	288 519
TOTAL DES CHARGES		235 939	277 629
EXCEDENT ou DEFICIT		(9 650)	10 889
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	6 129	6 009
	Bénévolat		
	Prestations en nature	6 129	6 009
	Dons en nature		
	CHARGES	6 129	6 009
	Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	6 129	6 009	
Personnel bénévole			

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **207 259 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **226 289 euros** et un total **charges** de **235 939 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-9 650 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Faits caractéristiques :

La participation annuelle aux frais de fonctionnement qui n'est plus appelée par la mairie de Bruges depuis l'année 2013 continue d'être évaluée avec une augmentation de 2% annuelle. Elle s'élève à 6 009 €. Ce montant est inscrit Page 3 comme évaluation de la mise à disposition gratuite de Biens et de Services.

L'association bénéficie de l'abattement de 20 304 € sur la Taxe sur les salaires et se trouve totalement exonérée du paiement de cette taxe.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Matériel	4 ans
Autres	3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'impact de la décomposition des immobilisations n'étant pas significatif, l'entreprise s'est abstenue de la mettre en œuvre.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Détail de l' Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2019	12	01/01/2018	12	Variations	%
	31/12/2019	mois	31/12/2018	mois		
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	6 919	3,34	869	0,41	6 050	695,92
Concessions brevets et droits similaires	6 387	3,08			6 387	
CONCESS.BREVET.S.LICENCES	6 670	3,22			6 670	
AMORT.CONCESS.BREVET.S.LICENCES	(283)	-0,14			(283)	
Installations techniques, matériel et outillage	435	0,21	606	0,28	(171)	-28,23
MATERIEL OUTILLAGE	1 233	0,59	1 233	0,58		
AMORTISS.MATERIEL OUTILLAGE	(798)	-0,38	(626)	-0,29	(171)	-27,33
Autres immobilisations corporelles	97	0,05	263	0,12	(166)	-63,27
MATERIEL DE BUREAU	499	0,24	499	0,23		
AMORTISSEMENT MAT.BUREAU	(402)	-0,19	(236)	-0,11	(166)	-70,45
TOTAL III - Actif Circulant NET	200 340	96,66	212 538	99,59	(12 199)	-5,74
Créances clients, usagers et comptes rattachés	26 977	13,02	30 556	14,32	(3 578)	-11,71
CLIENTS DIVERS	27 727	13,38	31 306	14,67	(3 578)	-11,43
PROV.POUR DEPREC DES COMPTES	(750)	-0,36	(750)	-0,35		
Autres créances	11 691	5,64	5 707	2,67	5 984	104,86
CR CESUS	1 011	0,49	430	0,20	581	135,16
PRODUIT A RECEVOIR	4 473	2,16			4 473	N/S
DIRECCTE	1 139	0,55			1 139	
F.D.I;	1 668	0,80	1 500	0,70	168	11,20
C.GENERAL	3 400	1,64	3 777	1,77	(377)	-9,98
Disponibilités	161 671	78,00	176 276	82,60	(14 605)	-8,29
CREDIT LYONNAIS	103 054	49,72	118 048	55,32	(14 994)	-12,70
CREDIT LYONNAIS LIVRET	2 945	1,42	2 942	1,38	4	0,12
CAISSE D'EPARGNE LIVRET	55 614	26,83	55 205	25,87	409	0,74
CAISSE	58	0,03	82	0,04	(24)	-28,90
TOTAL DU BILAN ACTIF	207 259	100,00	213 408	100,00	(6 149)	-2,88

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2019	12	01/01/2018	12	Variations	%
	31/12/2019	mois	31/12/2018	mois		
Total des fonds associatifs	174 975	84,42	184 624	86,51	(9 650)	-5,23
Total des fonds propres	174 975	84,42	184 624	86,51	(9 650)	-5,23
Réserves	184 624	89,08	173 735	81,41	10 889	6,27
AUTRES RESERVES	184 624	89,08	173 735	81,41	10 889	6,27
Excédent ou déficit de l'exercice	(9 650)	-4,66	10 889	5,10	(20 539)	-188,62
Total des autres fonds associatifs						
TOTAL III - Total des Provisions						
Total des fonds reportés et dédiés						
TOTAL IV - Total des dettes	32 284	15,58	28 783	13,49	3 501	12,16
Dettes fiscales et sociales	31 879	15,38	26 469	12,40	5 410	20,44
REMUNERATIONS DUES	9 786	4,72	5 835	2,73	3 951	67,72
PROV. CONGES A PAYER	7 414	3,58	6 058	2,84	1 356	22,38
SECURITE SOCIALE	6 505	3,14	5 054	2,37	1 451	28,70
CPM RETRAITE	1 447	0,70	4 766	2,23	(3 319)	-69,63
CAISSE RETRAITE PREVOYANCE	88	0,04	100	0,05	(12)	-11,86
CAISSE MUTUELLE	291	0,14	153	0,07	138	90,04
C.SOCIALES/CONGES A PAYER	2 699	1,30	2 219	1,04	480	21,63
AUTRES CHARGES A PAYER	3 482	1,68	2 284	1,07	1 198	52,45
PRELEVEMENT A LA SOURCE	167	0,08			167	
Autres dettes	405	0,20	2 314	1,08	(1 909)	-82,50
CHARGES A PAYER	405	0,20	405	0,19		
DIRECCTE			1 909	0,89	(1 909)	-100,00
Total du passif	207 259	100,00	213 408	100,00	(6 149)	-2,88

Détail du compte de fonctionnement

Etat exprimé en euros		01/01/2019 31/12/2019	12 mois	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	Variations	%
Total des produits de fonctionnement		225 872 100,00		288 084 100,00		(62 212)	-21,60
Prestations de services		194 057 85,91		266 398 92,47		(72 341)	-27,16
70830000	SERVICES PARTICULIERS	113 525	50,26	119 727	41,56	(6 202)	-5,18
70831000	SERVICES ENTREPRISES	36 706	16,25	17 369	6,03	19 338	111,34
70831500	MISE A DISPOSITION MATERIEL						
70832000	SERVICES COLLECTIVITES	43 826	19,40	129 303	44,88	(85 477)	-66,11
70880000	AUTRES SERVICES						
Subventions d'exploitation		27 463 12,16		19 541 6,78		7 922	40,54
74455000	SUBVENTION DIRECCTE	12 020	5,32	10 241	3,55	1 779	17,37
74455100	SUBVENTIONS F.D.I.	4 170	1,85	2 500	0,87	1 670	66,80
74455200	SUBVENTION C.GENERAL	6 800	3,01	6 800	2,36		
74480000	REMBOURSEMENT AUTRES ORGANISM	4 473	1,98			4 473	N/S
Cotisations		1 414 0,63		1 532 0,53		(118)	-7,70
75600000	COTISATIONS ADHERENTS	1 414	0,63	1 532	0,53	(118)	-7,70
Autres produits de gestion courante				43 0,01		(43)	-99,98
75800000	PRODUITS DE GESTION COURANTE			43	0,01	(43)	-99,98
Reprises sur amts, dép, prov et transferts de charges		2 937 1,30		570 0,20		2 367	414,97
79110000	TRANSFERT DE CHARGES	2 937	1,30	570	0,20	2 367	414,98
79140000	INDEMNITES JOURNALIERES						-200,00
Total des charges de fonctionnement		235 210 104,13		277 629 96,37		(42 419)	-15,28
Autres achats et charges externes		21 045 9,32		17 025 5,91		4 020	23,61
60630000	FOURNIT. ENTRETIEN&PETIT EQUIP	861	0,38	1 876	0,65	(1 015)	-54,11
60641000	FOURNITURES ADMINISTRATIVE	784	0,35	1 028	0,36	(244)	-23,69
61350000	LOCATIONS MOBILIERES						
61600000	ASSURANCE	524	0,23	1 190	0,41	(666)	-55,95
61851000	FORMATION SALARIES	7 860	3,48	1 330	0,46	6 530	490,98
62100000	PERS.INTERIMAIRE	3 961	1,75			3 961	
62262000	COMPTABILITE	1 605	0,71	1 575	0,55	30	1,90
62280000	HONORAIRES AUTRES	1 000	0,44			1 000	
62310000	ANNONCES ET INSERTIONS	210	0,09	1 710	0,59	(1 500)	-87,72
62311000	HEBERGEMENT INTERNET	468	0,21	5 388	1,87	(4 920)	-91,32
62340000	CADEAUX A LA CLIENTELE						200,00
62360000	CARTES IMPRIMES						-200,00
62500000	FRAIS DE RECEPTION	761	0,34	226	0,08	535	237,41
62511000	DEPLACEMENTS	788	0,35	509	0,18	279	54,90
62620000	FR.POSTE & TELECOM	778	0,34	897	0,31	(119)	-13,28
62780000	FRAIS ET COMMISSIONS BANCAIRE	284	0,13	366	0,13	(82)	-22,47
62810000	COTISATION UNAI	533	0,24	589	0,20	(56)	-9,54
62830000	COT.GESTION CESU	628	0,28	343	0,12	286	83,35
Impôts, taxes, versements assimilés		2 831 1,25		3 735 1,30		(904)	-24,20
63330000	PART.EMPLOY.A FORM.PROF.CONTIN	2 831	1,25	3 735	1,30	(904)	-24,20
Rémunération du personnel		174 888 77,43		209 928 72,87		(35 040)	-16,69
64110000	REMUNERATIONS DUES	173 532	76,83	212 678	73,83	(39 146)	-18,41
64120000	CONGES PAYES	1 356	0,60	550	0,19	806	146,55
64186000	REMUNERATIONS A PAYER			(3 300)	-1,15	3 300	100,00
Charges sociales		35 697 15,80		45 758 15,88		(10 061)	-21,99
64510000	COTISATIONS URSSAF	14 725	6,52	22 060	7,66	(7 335)	-33,25
64513000	COTISATIONS CPM RETRAITE	10 791	4,78	13 192	4,58	(2 401)	-18,20
64514000	COTISATIONS ASSEDIC	7 289	3,23	9 032	3,14	(1 742)	-19,29
64518600	COTISATIONS/REMUN.A PAYER			(1 520)	-0,53	1 520	100,00

Détail du compte de fonctionnement

Etat exprimé en euros		01/01/2019 31/12/2019	12 mois	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	Variations	%
64532000	CHARGES S.SOCIALE ET PREVOYANC	437	0,19	316	0,11	121	38,41
64570000	C.SOCIALES SUR CONGES A PAYER	480	0,21	168	0,06	312	185,73
64580000	AUTRES COTISATIONS	(71)	-0,03			(71)	
64850000	MEDECINE DU TRAVAIL	2 046	0,91	2 511	0,87	(465)	-18,52
64870000	ST AGE FORMATION PROF.						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		620	0,27	401	0,14	219	54,50
68112000	DOT ATIONS AUX AMORTISSEMENT S	620	0,27	401	0,14	219	54,50
Dotations aux provisions				250	0,09	(250)	-100,00
68174000	DOT AT .PROV.CREANCES DOUTEUSES			250	0,09	(250)	-100,00
Autres charges		127	0,06	531	0,18	(403)	-76,00
65800000	CHARGES DE GEST .COURANTE	127	0,06	531	0,18	(403)	-76,00
RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(9 338)	-4,13	10 455	3,63	(19 793)	-189,31
RESULTAT FINANCIER		418	0,18	434	0,15	(17)	-3,82
Intérêts et produits financiers		418	0,18	434	0,15	(17)	-3,82
76800000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	418	0,18	434	0,15	(17)	-3,82
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(8 920)	-3,95	10 889	3,78	(19 810)	-181,92
Charges exceptionnelles		724	0,32			724	N/S
67181000	CHARGES/LITIGES	724	0,32			724	N/S
Résultat exceptionnel		(724)	-0,32			(724)	N/S
Impôts sur les sociétés		6				6	N/S
69500000	IMPOT BENEFICES	6				6	N/S
TOTAL DES PRODUITS		226 289	100,18	288 519	100,15	(62 229)	-21,57
TOTAL DES CHARGES		235 939	104,46	277 629	96,37	(41 690)	-15,02
Excédent ou déficit de l'exercice		(9 650)	-4,27	10 889	3,78	(20 539)	-188,62
Contributions volontaires en nature		6 129	2,71	6 009	2,09	120	2,00
Prestations en nature		6 129	2,71	6 009	2,09	120	2,00
87160000	MISE A DISPOSITION MAIRIE	6 129	2,71	6 009	2,09	120	2,00
Charges des contributions volontaires en nature		6 129	2,71	6 009	2,09	120	2,00
Mise à disposition gratuite biens et services		6 129	2,71	6 009	2,09	120	2,00
86260000	MISE A DISPOSITION MAIRIE	6 129	2,71	6 009	2,09	120	2,00

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	173 735	10 889		184 624
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	10 889		10 889	
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	184 624	10 889	10 889	184 624

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/01/2019		01/01/2018		Ecart	%
	31/12/2019	12 mois	31/12/2018	12 mois		
CHIFFRE D'AFFAIRES	194 057	100,00	266 398	100,00	(72 341)	-27,16
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue : Biens						
+ Production vendue : Travaux						
+ Production vendue : Services	194 057	100,00	266 398	100,00	(72 341)	-27,16
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	194 057	100,00	266 398	100,00	(72 341)	-27,16
PRODUCTION + MARGE COMMERCIALE	194 057	100,00	266 398	100,00	(72 341)	-27,16
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance						
- Achats non stockés	1 645	0,85	2 903	1,09	(1 258)	-43,34
- Autres charges externes	19 400	10,00	14 122	5,30	5 278	37,38
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	173 012	89,16	249 373	93,61	(76 361)	-30,62
+ Subventions d'exploitation	27 463	14,15	19 541	7,34	7 922	40,54
- Impôts, taxes sur rémunérations	2 831	1,46	3 735	1,40	(904)	-24,20
- Autres impôts et taxes						
- Salaires et traitements	174 888	90,12	209 928	78,80	(35 040)	-16,69
- Charges sociales	35 697	18,40	45 758	17,18	(10 061)	-21,99
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(12 942)	-6,67	9 492	3,56	(22 434)	-236,3
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	1 414	0,73	1 575	0,59	(161)	-10,20
+ Transfert de charges d'exploitation	2 937	1,51	570	0,21	2 367	414,97
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions	620	0,32	651	0,24	(31)	-4,80
- Autres charges de gestion courante	127	0,07	531	0,20	(403)	-76,00
RESULTAT EXPLOITATION	(9 338)	-4,81	10 455	3,92	(19 793)	-189,3
+ Quote-part sur opérations en commun						
+ Produits financiers	418	0,22	434	0,16	(17)	-3,82
- Quote-part sur opérations en commun						
- Charges financières						
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(8 920)	-4,60	10 889	4,09	(19 810)	-181,9
Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	724	0,37			724	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(724)	-0,37			(724)	N/S
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	6				6	N/S
RESULTAT DE L'EXERCICE	(9 650)	-4,97	10 889	4,09	(20 539)	-188,6

Flux de trésorerie

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
OPERATIONS D'EXPLOITATION	Résultat net	(9 650)	10 889
	<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité</i>		
	+ Amortissements, dépréciations et provisions (A)	620	401
	- Reprises sur amortissements et provisions (A)		
	- Produits de cession éléments de l'actif		
	+ Valeur nette comptable des éléments cédés		
	- Quote part de subventions d'investissements virée au compte de résultat		
	MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	(9 030)	11 291
	<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les créances d'exploitation (valeurs nettes)</i>		
	+/- Variation des stocks		
+/- Variation des créances clients	3 578	61 522	
+/- Variation des autres créances d'exploitation	(5 984)	7 530	
+/- Variation des dettes fournisseurs			
+/- Variation des autres dettes d'exploitation	3 501	(13 858)	
	FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	(7 935)	66 486
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	Cessions immobilisations incorporelles		
	+ Cessions immobilisations corporelles		(1 072)
	+ Cessions/réductions immobilisations financières		
	- Acquisitions immobilisations incorporelles	(6 670)	
	- Acquisitions immobilisations corporelles		387
	- Acquisitions immobilisations financières		
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement</i>			
+/- Variation des dettes fournisseurs sur immobilisations			
	FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT	(6 670)	(685)
OPERATIONS DE FINANCEMENT	Augmentation de capital ¹		
	- Réduction de capital		
	- Distributions mises en paiement		
	+ Augmentation des dettes financières (B)		
	- Remboursement des dettes financières (B)		
	+ Avances reçues des tiers		
- Avances remboursées aux tiers			
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement</i>			
- Variation du capital souscrit non appelé			
- Variation du capital souscrit appelé non versé			
	FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT		
TRESORERIE	Trésorerie d'ouverture	176 276	110 475
	Trésorerie de clôture	161 671	176 276
	VARIATION DE LA TRESORERIE	(14 605)	65 801

¹dont subventions d'investissement reçues

(A) Hors actif circulant

(B) Y compris les comptes courants d'associés

